

# CONCERTATION PUBLIQUE DES HABITANTS D'AVENAY A PROPOS DES ENERGIES RENOUVELABLES (ENR)

La loi prévoit une concertation publique dans la phase d'élaboration des zones d'accélération des énergies renouvelables.

Vous êtes donc invités à vous prononcer sur ce dossier, la concertation débutera :

**le 10 avril 2024 et se terminera le 25 avril 2024.**

Un cahier de recueil des observations sera mis à votre disposition aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Vous pourrez aussi adresser un courrier en mairie.

Un bilan de cette concertation sera réalisé et ensuite le conseil municipal délibèrera sur l'identification des éventuelles zones d'accélération des ENR.

